

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION EXTRA ORDINAIRE
DU 27 DECEMBRE 2014 AU 25 JANVIER 2015**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du peuple
25 Janvier 2015*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Lors de la clôture de la session ordinaire de septembre, je vous ai annoncé que la présente session extraordinaire, convoquée du 27 décembre 2014 au 26 janvier 2015, allait examiner une matière importante : **le projet de loi portant modification de la loi électorale.**

Au moment où se clôture cette session, le projet de loi vient d'être adopté en des termes identiques. Il vient d'être purgé de toutes les apories qui posaient problème. Je salue la grandeur d'âmes des membres de notre Parlement qui ont, ainsi, écouté la voix du peuple. Rien ne peut se décider sans l'accord de ce peuple.

D'autres matières inscrites à l'ordre du jour de la présente session ont été examinées :

- La loi portant code des assurances ;
- La loi portant organisation et fonctionnement de la profession de notaire ;
- La loi portant création et organisation de l'ordre national des experts-comptables ;
- La loi organique portant fixation des limites des provinces et de la Ville de Kinshasa ;
- La loi organique de programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces ;
- La loi relative au crédit-bail ;
- Ainsi que six autres lois autorisant la ratification de certains traités et accords internationaux.

Je vous félicite du travail abattu et vous souhaite de passer de très bonnes vacances.

Je déclare close la session extraordinaire convoquée du 27 décembre 2014 au 25 janvier 2015.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO